La Chotta

Bulletin municipal de Vieillevigne



N°24 - Juillet 2016

LE MOT DU MAIRE

Vieillevignoises, Vieillevignois

ette Chotta, qui annonce l'été, nous rappelle que déjà six mois de 2016 sont derrière nous.

Le budget communal a été voté au mois d'avril actant plusieurs investissements pour cette année avec la reprise physique des concessions du cimetière suite à la procédure de reprise achevée récemment, l'aménagement du cimetière et la création d'un ossuaire, la création d'un chemin piéton du parking du cimetière vers les arrêts de bus de la RD16, l'aménagement du terrain de pétanque.

La convention de territoire, signée avec la conseil départemental, prépare le financement des investissements futurs comme la rénovation de la salle de classe et la mise aux normes de l'accessibilité de l'école.

Je voudrais aussi citer le vote et le lancement de l'étude des effacements des réseaux au centre du village. Nous profitons d'ailleurs des travaux d'effacement des réseaux électriques du SDEHG pour lancer la campagne de modernisation de l'éclairage public. Des candélabres à leds vont remplacer progressivement nos candelabres anciens avec un gain important sur la consommation, une baisse de l'intensité lumineuse s'opérant la nuit.

Je vous laisse découvrir, dans cette Chotta, les informations communales, associatives et scolaires et espère vous retrouver nombreux à la cérémonie au monument aux morts organisée lors de la fête locale.

Bonne lecture et bon été.

Laurent Miquel



SOMMAIRE

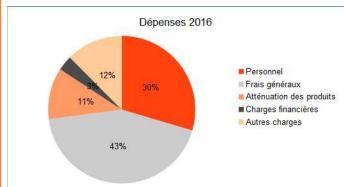
Le mot du maire	p 1
Vie du village	p 2
Le mot des associations	p 5
Informations utiles	p 8

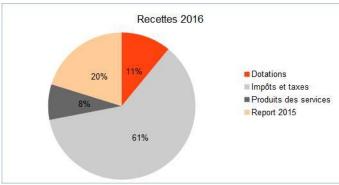
VIE DU VILLAGE



Budget communal

Le budget de fonctionnement de la commune prévu pour 2016 s'élève à 310 598,34 €. Les charges financières représentent à peine 3 % du budget.











Les derniers travaux sur la commune

Les panneaux d'affichage municipaux ont été posés aux quatre coins de la commune afin d'apporter une information claire et rapide aux habitants. Ces panneaux se situent :

- route de Saint-Rome près de l'abribus
- entrée/sortie du village par la départementale,
- place du village près de la halle
- entrée/sortie du village par la route de Gardouch
- entrée/sortie du village par Leguille.

Des panneaux de signalisation ont également été ajoutés afin de rendre plus visible le sens unique de la rue menant de la place du village à Lazières et l'interdiction de circuler dans le sens de la montée, et pour indiquer le coeur du village.

L'aménagement du terrain de pétanque s'est poursuivi avec l'installation de poutres assurant la délimitation.

Taux d'imposition

Pour la deuxième année consécutive, les taux communaux ne sont pas augmentés et s'élèvent à :

Taxe d'habitation : 22.06 %
Taxe foncière bâtie : 14.78 %
Taxe foncière non bâtie : 65.83 %

- Contribution foncière des entreprises : 33.43 %

Travaux à venir

La commune a décidé, en concertation avec le SDEHG (Syndicat d'électricité de Haute-Garonne), de rénover, sur plusieurs années, les points lumineux, certains étant âgés d'une cinquantaine d'année. Ainsi, dans un premier temps, 12 candélabres vont être remplacés par des luminaires à LED plus économes en énergie sur 3 zones de travaux : de l'église jusqu'au bas du village en passant par le château, de Lazières à Leguille, après le moulin.



Le périscolaire

Les tarifs de la garderie, de la cantine et du TAP pour l'année scolaire 2016/2017 seront votés lors du conseil municipal fin juillet. Pour information, voici le rappel des tarifs 2015/2016:

Garderie:

Pour un enfant:

Garderie matin ou soir : 1,10 € Garderie matin et soir : 1,40 €

Pour 2 enfants et plus :

Garderie matin ou soir : 0,90 € Garderie matin et soir : 1,15 €

Pour le mercredi matin, un engagement à l'année est demandé. Le tarif est de 1,50 € pour un enfant et de 1,20 € pour les fratries par mercredi.

Cantine scolaire:

- élève de l'élémentaire : 3,70 € par repas
- élève de maternelle : 3,55 € par repas

- adulte : 4,70 € par repas

Une aide CCAS est disponible en cas de difficultés.

Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Pour un enfant : 0,90 € - Deux enfants et plus : 0,75 € Les activités du TAP sont animées par Sophie Fauré, Sabine Martiner, Laurence Argouze et Geneviève Estève.

Effectifs à la rentrée

Les effectifs prévus à la rentrée 2016-2017 sont les suivants :

Classe primaire	Effectif prévisionnel
Cours moyen 2 (CM2)	4
Cours moyen 1 (CM1)	3
Cours élémentaire 2 (CE2)	2
Cours élémentaire 1 (CE1)	4
Total	13

Classe maternelle	Effectif prévisionnel
Cours préparatoire (CP)	4
Grande section (GS)	5
Moyenne section (MS)	5
Petite section (PS) 3 ans	4
Toute petite section (TPS) moins de 3 ans	2
Total	20

Une année riche en événements pour l'école

Cette année, nous avons plutôt axé nos actions, entre autre, sur le « vivre ensemble », un des domaines du projet d'école. Nous avons donc mis en place des projets communs en ayant toujours pour objectif, la réussite des élèves, de tous les élèves :

- Sortie commune au moulin de Nailloux suivie de la visite, à l'école du meunier pour faire du pain. L'autre classe a interviewé un boulanger.
- Le défi « col du Tour de France », qui même s'il n'a concerné que les 8 élèves de CM, n'aurait pas pu être relevé sans l'aide de Madame NOBLECOURT et le soutien de tous les élèves. Le défi a été relevé, une fois de plus, avec brio par les 8 participants.

- Le séjour à Aspet qui a permis à 26 élèves (sur 31) de passer 3 jours ensemble. Si la préparation du séjour a été difficile (nous ne voulions rien oublier), nous avons constaté que les petits Vieillevignois avaient intégré ces notions de solidarité et d'entraide. Ce séjour a été pour nous l'aboutissement de quatre années d'un véritable travail en commun au sein de l'équipe pédagogique et éducative.

Nous voulons aussi remercier Madame FONTORBES, qui, dans l'ombre, a géré le prêt de livres depuis plusieurs années.

Nous souhaitons, à la nouvelle équipe, d'avoir autant de bons moments que nous en avons eus.

Madame NOBLECOURT, Monsieur CHARBONNEL

PPRI - PPI - DICRIM - PCS: qu'est-ce donc?

Dans le domaine de la sécurité civile, des rappellent événements marquants nous régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses (inondations, tempêtes, orages violents...).

Un risque majeur est un phénomène d'origine technologique dont naturelle conséquences sont catastrophiques pour la collectivité par sa gravité exceptionnelle.

La sécurité des habitants de la commune est une des préoccupations de la municipalité. Dans ce domaine la commune est sous la contrainte de plusieurs documents :

- le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) Vallée de l'Hers-mort
- le Plan Particulier d'Intervention du barrage de la Ganguise (PPI)

Par ailleurs, nous avons élaboré le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs « DICRIM » qui informe les habitants des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune. Il doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, les bons comportements ou

Un nouveau centre de loisirs

Le centre de loisirs intercommunal de Cap Lauragais ouvrira ses portes aux enfants de 3 à 12 ans à compter du mercredi 19 octobre 2016. Cette structure accueillera les enfants les mercredis du après-midi (tous les enfants territoire communautaire) et les vacances scolaires (tous les enfants. prioritairement du territoire intercommunal). Le mercredi, un système de transport assurera le transfert entre l'école et le centre, où le repas pourra être pris sur place.

L'équipe du centre de loisirs sera présente au forum des associations du samedi 4 septembre et une journées Portes ouvertes est organisée le samedi 17 septembre.

réactions en cas de danger ou d'alerte, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Ce document est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie http://www.mairie-vieillevigne-31.fr/. Prenez le temps de le lire attentivement et conservez-le précieusement.

Dans l'objectif de se doter de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les risques encourus à Vieillevigne, nous élaborons le Plan Communal de Sauvegarde « PCS ». Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques identifiés. Il établit un recensement des populations à risques et/ou exposées du village, ainsi que les personnes bénévoles volontaires pour porter assistance. Anticiper et savoir réagir sont des atouts majeurs!

A cette fin vous allez recevoir un courrier avec un formulaire d'inscription à l'annuaire opérationnel établi dans le cadre du PCS et en conformité avec les règles de la CNIL. Ce formulaire est téléchargeable sur le site de la mairie mais des exemplaires supplémentaires sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Le lycée ouvrira ses portes en septembre 2016

L'ouverture du lycée de Villefranche-de-Lauragais (quartier du Tracas) sera effective à la rentrée 2016. A cette date, le lycée comptera 8 classes de 2nde Générale et Technologie (35 élèves par division) et une classe de 2nde Bac Professionnel Accueil Relation Clients Usagers (24 élèves), soit environ 300 élèves.

La sectorisation arrêtée prend en compte toutes les communes de Haute-Garonne rattachées au collège de Villefranche de Lauragais et plusieurs communes rattachées aux collèges de Nailloux et d'Ayguevives, soit 33 communes au total.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

A.C.C.A. de VIEILLEVIGNE Le mot du Président

L'ACCA de Vieillevigne a tenu son Assemblée Générale le 27 mai 2016 sur convocation individuelle de ses membres et affichage en mairie.

Le rapport moral et le rapport financier (identique pour les trois ACCA réunies en AICA) ont été approuvés à l'unanimité.

Pas de changement notable pour la prochaine saison. Le guichet unique de la fédération fonctionne comme par le passé, les l'habitude de maintenant chasseurs ont commander la validation annuelle de leur permis, et parfois même l'assurance en utilisant cette formule. Ils peuvent également effectuer ces démarches par Internet sur le site de la Fédération chasse 31. La présentation de le validation 2016/2017 est impérative pour la délivrance de la carte de la société. Concernant cette carte et suite à la décision du C.A. le coût restera identique à la saison passée, ainsi que la formule des trois tarifs.

Par ailleurs et pour mémoire, il a été prélevé l'an passé 18 sangliers, 12 chevreuils, 84 lièvres et seulement 20 perdrix. Pourquoi si peu de perdrix sur 2.300 hectares ? La question reste posée depuis plusieurs années, et cette situation est à mon avis irréversible. Quoi qu'on en dise, elle n'incombe pas aux chasseurs. La raison est ailleurs et tout le monde la connaît sans pouvoir y apporter de solutions à ce jour.

Les autres gibiers non concernés par le P.M.A ne sont pas comptabilisés. Cette saison, un tir d'été de 3 chevreuils à l'approche est autorisé. Ceci sous le contrôle strict des responsables et de la garderie pour éviter tout dérapage. Si ce quota n'est pas réalisé, ils viendront se rajouter aux 14 bracelets, au lieu de 12, autorisés par la préfecture cette année.

Par ailleurs, le tiers sortant du C. A a été réélu à l'unanimité.

La régulation des prédateurs a suivi son cours en période de fermeture dans le respect de la nature et des procédures.

Le loto de la chasse déplacé en fin de saison, par sécurité suite à la vague d'attentats en fin d'année, a vu son bénéfice chuter de 50 % (1000 € au lieu de 2000 €). Une petite augmentation des cartes sera en principe proposée en 2017 (même tarif depuis le passage à l'euro).

Les dates d'ouverture seront confirmées par la Direction des Territoires, en principe au 15 août pour le sanglier (1er août sous réserve ?) et 11 septembre pour l'ouverture générale. Les dates des permanences pour la remise des cartes seront notifiées directement aux intéressés.

En ce début juillet, les membres de l'A.C.C.A de Vieillevigne souhaitent à tous les lecteurs de la Chotta d'excellentes vacances et un soleil radieux (il faut y croire...) pour un merveilleux bronzage, suivi du traditionnel

"jaune" à consommer bien sûr,

avec modération...

Juillet 2016 La Chotta

Sports Loisirs Vieillevigne

Depuis le dernier numéro de la Chotta en fin d'année, la plupart des activités régulières se sont poursuivies mais d'autres ont dû s'interrompre et reprendront à la rentrée.

- Les séances hebdomadaires de **gymnastique** se sont poursuivies avec entrain tous les mardi soir dans la salle du foyer de 20 heures à 21 heures, sous la houlette de Coralie. La saison s'est terminée fin juin, avec le traditionnel repas de fin de saison, pris cette fois-çi à l'Estanquet au bord du Canal. Coralie nous quitte et sera remplacée par Morgane, une collègue de Gymnasia. Les séances auront lieu désormais le mercredi, un peu plus tôt (19.45-20.45). Réservez-les dans vos plannings!
- \rightarrow séance hebdomadaire de gymn (1 heure le mardi soir 19h45-20h45), animée par une professionnelle (Morgane)- cotisation 40 \in / personne / trimestre. Contact : Christine Claustres 05.61.81.87.39
- Les séances hebdomadaires de **tennis de table** ont dû être arrêtées, d'abord faute d'entraîneur puis faute de participants. Elles reprendront à la rentrée en septembre, sur un créneau restant à définir, et seront encadrées par Grégory, notre entraineur fédéral qui a allégé ses obligations avec le

club qu'il entraîne depuis des

→ séance hebdomadaire de tennis de table (jour et horaire à voir en septembre), encadrées par un entraîneur fédéral bénévole - cotisation $20 \ \epsilon$ / famille / an. Contact : Grégory Chalopin 06.81.80.53.37

- Les séances mensuelles d'échecs ont dû elles aussi être stoppées puisqu'elles étaient associées aux séances de tennis de table. L'activité sera de nouveau proposée à la rentrée.
- \rightarrow séance mensuelle d'échecs (jour et horaire à voir en septembre), encadrée par un adulte de l'association, matériel et documentation fournis cotisation $10 \ \epsilon$ /famille / an. Contact : Vincent Pagès : $06.17 \ 49.03.22$

Le cours de tennis reste accessible à toute personne ayant réglé sa cotisation annuelle et reçu en échange sa précieuse clé (attention : nouvelles serrures).

 \rightarrow toute l'année : accès au court de tennis avec 1 clé personnelle, contre une cotisation de 40 ϵ / famille / an

L'activité « belote » rattachée à l'association s'est poursuivie comme chaque année et reprendra à la rentrée.

Quant à l'activité « pétanque », c'est le moment d'en profiter le Vendredi soir à 21 heures sur un terrain tout neuf et avec éclairage!



Sports Loisirs Vieillevigne

Le bureau

renseignements, inscriptions: Christophe Verheyden (Président): 05.61.81.34.77 ou 06.88.61.01.64

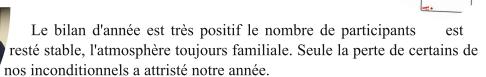
Pétanque

années.

Les concours ont repris depuis le 1er juillet. Rendez-vous nombreux tous les vendredis soir à 20h45 devant le foyer rural !!!

Belote

Nos rencontres hebdomadaires du vendredi soir ont pris fin le dernier vendredi d'Avril. Nous avons conclu par un repas gourmand avec remise des récompenses et petite fête.



Nous invitons les Vieillevignois à participer à notre concours du jeudi lors de la fête du village.

La belote 2016-2017 reprendra le premier vendredi d'octobre, vous êtes cordialement invités.

Le Comité des fêtes

A tous,



Un petit mot du comité des fêtes (si,si pas bien gros!) qui vient vous remercier pour votre participation aux festivités de l'année passée (sans vous rien ne serait possible!).

La vie de village permet les rencontres (et plus si affinités!), le partage (surtout culinaire!), l'entraide ...sans oublier la bonne humeur (toujours, c'est une évidence!) et les sourires (à tous les âges, c'est beau!).

La vie de village permet à ce dernier d'exister vraiment à travers l'école, la mairie et toutes les associations présentes sur les lieux. C'est pourquoi le comité des fêtes persiste et signe (si, si, d'un V qui veut dire Vieillevigne).

Nous vous espérons encore nombreux pour notre prochain rendez-vous, la fête locale, cette toute fin de mois de juillet. (Une nouveauté : un château gonflable le samedi pour les loulous !)

Encore une fois, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour faire part de vos idées, donner un coup de main, vous impliquer d'une manière ou d'une autre. Nous serons heureux de vous accueillir au sein de l'équipe!



A ne pas manquer:

Fête du village Vide grenier Repas gaulois-méchoui Théâtre ou cinéma Repas Millas Assemblée générale du 28 au 31 juillet Dimanche 4 septembre Dimanche 18 septembre Samedi 15 octobre Dimanche 20 novembre Samedi 3 décembre

L'équipe du comité des fêtes

INFORMATIONS UTILES

Mairie



☎ 05 61 27 15 22 — fax 05 61 27 27 14 Courriel: mairie.vieillevigne@orange.fr

La mairie est ouverte au public : les lundis matins de 9h à 12h, les mardis soirs de 17h à 19h et les vendredis matins de 9h à 12h.

Permanence de Monsieur le Maire : Vendredi de 9h à 12h.

Entretien sur rendez-vous auprès de la secrétaire, Véronique VIVIÈS.

Site internet



www.mairie-vieillevigne-31.fr

Le site internet de la mairie vous propose des informations sur la vie du village (école, cantine, association...), la vie intercommunale (déchetterie, centre de loisirs), les démarches administratives, ainsi que de nombreux documents à télécharger.

Entreprendre



Sept entreprises sont installées à Vieillevigne :

- SARL Souloumiac et Naudinat : entreprise de maçonnerie **2** 05 61 27 16 99
- Taxi du Canal du Midi : entreprise de transport © 06 61 76 45 48
- Corinne Sempéré, mosaïste 206 33 30 90 31
- Electran Taneux Sébastien, électricité générale
 05 61 17 00
- Da Santa rénovation, artisan 2 06 12 21 43 32
- Marion Kéli, photographe, 20 06 70 63 20 008

Une assistante maternelle exerce au village :

Caroline Lasserre : **2** 05 34 66 13 86

Ecole



Ecole élémentaire **2** 05 61 81 96 80

Maternelle **2** 05 61 27 16 12

Courriel: ec0311058g@ac-toulouse.fr

Directrice : Mme GERVAIS Professeurs de primaire :

Mme GERVAIS (80%) et Mme KRINER (20%) Professeur de Maternelle : Mme BOISDRON

Recensement citoyen



Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile pour obtenir une attestation de recensement nécessaire pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

Nouveaux arrivants: venez signaler votre présence à la mairie, cela simplifiera les démarches ultérieures et permettra à la commune de vous souhaiter la bienvenue.

Coiffeur itinérant



Un mardi par mois, une coiffeuse propose ses services sur la place du village, devant la halle. Les prochains rendez-vous : les mardi 19 juillet, 30 août, 27 septembre.

Renseignements:

☎ 06 72 53 89 51 − http://itiner-hair.fr/

Bon Eté!

Rédaction et mise en page : Nathalie HEWISON – Géraldine MARTIN-HOUSSART – Nathalie SOULOUMIAC

Rédaction articles des associations par les responsables.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique